

Présents : Sébastien APCHÉ, Alexandre GALLOIS, Karine GANDILHON, Christian LACOMBE, Syrthe LACOSTE, Marie-Laure LAPORTE, Delphine LESCURE, Thibault MALTCHÉFF, Odile MESPLES, Dominique SERRE

Excusé : Alain ETCHEPARRE pouvoir à Alexandre GALLOIS

Secrétaire de séance : Thibault MALTCHÉFF

Début de séance : 20h30

1) Affectation des membres dans les différentes commissions

A l'occasion du conseil d'installation qui s'est tenu le 20 mars dernier les élus ont procédé à la création des différentes commissions il convient de procéder à la répartition des élus au sein de ces commissions. Cette répartition est basée sur le volontariat et la sensibilité des élus sur ces sujets.

Nom de la commission	Membres de la commission
Finances	Delphine LESCURE, Thibault MALTCHÉFF, Dominique SERRE, Syrthe LACOSTE, Alexandre GALLOIS, Sébastien APCHÉ.
Développement économique et tourisme	Delphine LESCURE, Thibault MALTCHÉFF, Odile MESPLES, Syrthe LACOSTE, Alexandre GALLOIS, Marie-Laure LAPORTE.
Travaux et marchés publics	Delphine LESCURE, Thibault MALTCHÉFF, Dominique SERRE, Christian LACOMBE, Sébastien APCHÉ.
Ressources humaines	Delphine LESCURE, Thibault MALTCHÉFF, Dominique SERRE.
Urbanisme	Delphine LESCURE, Thibault MALTCHÉFF, Dominique SERRE, Christian LACOMBE, Karine GANDILHON, Marie-Laure LAPORTE.
Affaires scolaires et sociales	Delphine LESCURE, Thibault MALTCHÉFF, Christian LACOMBE, Odile MESPLES, Syrthe LACOSTE, Karine GANDILHON.
Patrimoine et culture	Delphine LESCURE, Thibault MALTCHÉFF, Odile MESPLES, Alain ETCHEPARRE, Syrthe LACOSTE Marie-Laure LAPORTE.
Vie associative	Delphine LESCURE, Thibault MALTCHÉFF, Alain ETCHEPARRE, Marie-Laure LAPORTE.
Communication et numérique	Delphine LESCURE, Thibault MALTCHÉFF, Alain ETCHEPARRE, Alexandre GALLOIS, Marie-Laure LAPORTE.

Les élus adoptent à l'unanimité la répartition comme telle dans les différentes commissions.

2) Délégation de signature aux adjoints et secrétaire générale de mairie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à déléguer sa signature aux adjoints ainsi qu'à la secrétaire de mairie, dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Cette délégation concerne notamment les domaines de l'urbanisme (autorisations et suivi des dossiers), de l'état civil (actes, copies et formalités) et des affaires générales (courriers administratifs et gestion des dossiers communaux).

Par ailleurs, une délégation spécifique est accordée à la secrétaire de mairie pour la gestion administrative courante, le suivi des dossiers d'urbanisme (hors décisions) et certaines missions en matière d'état civil, dans le respect de la réglementation en vigueur.

3) Point sur les problèmes de stationnement

Le troisième point abordé concerne le stationnement, sujet faisant l'objet d'un débat constant sur la commune.

Les élus ont étudié la possibilité d'interdire totalement l'accès intramuros aux camping-cars par la prise d'un arrêté municipal. A retrouver prochainement sur le site www.salers.fr

S'agissant du stationnement des véhicules légers, la problématique apparaît plus complexe, dans la mesure où des habitants et des professionnels exercent leur activité au sein du village et doivent pouvoir stationner dans des conditions satisfaisantes.

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- La mise en place de vignettes de couleurs selon les profils d'utilisateurs, solution jugée intéressante mais insuffisamment efficace en l'absence de contrôle ;
- L'installation d'un portique limitant l'accès aux véhicules de grand gabarit (vans, camions, fourgons), solution nécessitant une étude approfondie, notamment quant à sa modularité afin de permettre l'accès des services de secours ou de dépannage, en particulier au niveau du parking de la salle des fêtes.

Pour l'année 2026, le Conseil municipal a décidé de privilégier une approche fondée sur la pédagogie et la communication, en rappelant les règles d'accès au parking réservé aux riverains et en s'appuyant sur le civisme des usagers.

Parallèlement, les élus ont convenu de se rapprocher d'autres communes et villages touristiques confrontés à des problématiques similaires, afin de s'informer sur les dispositifs de stationnement mis en œuvre et d'envisager leur adaptation, notamment en faveur des riverains.

4) Adhésion à PanneauPocket

Le Conseil municipal a ensuite examiné la proposition d'adhésion de la commune à l'application PanneauPocket.

Cet outil de communication permettrait de diffuser rapidement et efficacement des informations à destination des administrés, telles que les actualités communales, les événements, les travaux en cours, les alertes météorologiques ou encore les informations de sécurité. Accessible gratuitement pour les usagers via smartphone, l'application favorise une large diffusion de l'information et renforce le lien entre la collectivité et la population, y compris en temps réel.

Les élus soulignent l'intérêt de ce dispositif, notamment pour toucher un public élargi, en complément des moyens de communication traditionnels (affichage, site internet, bulletin municipal).

Par ailleurs, il est précisé que le coût d'adhésion pour la commune demeure modéré et adapté aux capacités budgétaires, au regard des services rendus et de l'amélioration attendue en matière de communication. En effet le coût de cet outil est de 130€ / an. La commune bénéficie d'un tarif privilégié en étant adhérent de l'Association des Maires ruraux de France (AMRF).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce favorablement à la mise en place de ce dispositif.

5) Recrutement des saisonniers

Le Conseil municipal a ensuite abordé la question du recrutement des agents saisonniers pour la période estivale, concernant les postes d'agent d'accueil et d'entretien au camping ainsi que d'agent de surveillance de la voie publique.

Il est précisé que des entretiens de recrutement sont organisés le 7 avril. Toutefois, les candidatures restent ouvertes.

Les élus invitent les personnes intéressées, notamment les habitants de la commune, ainsi que toute personne susceptible de correspondre aux profils recherchés, à se rapprocher du secrétariat de mairie pour tout renseignement complémentaire ou dépôt de candidature

6) Point sur l'organisation Pastourelle

Le Conseil municipal a ensuite abordé l'organisation de l'événement La Pastourelle.

Les élus indiquent être pleinement conscients des interrogations et débats que cette manifestation peut susciter auprès des riverains et des commerçants, notamment en raison des contraintes qu'elle engendre.

Madame le Maire rappelle toutefois que cet événement contribue de manière significative au rayonnement et à l'attractivité de la commune. Elle souligne l'importance de maintenir un dialogue constructif entre l'ensemble des parties prenantes, afin de concilier au mieux les intérêts de chacun et de permettre le bon déroulement de la manifestation dans un esprit de coopération.

Dans le cadre de l'organisation de l'événement La Pastourelle, les modalités de circulation et de stationnement ont été définies par arrêtés municipaux.

La circulation de tous les véhicules, hors véhicules de secours, est interdite du jeudi 7 mai 2026 à 14h00 jusqu'au samedi 9 mai 2026 à 19h00 dans les voies suivantes : rue et place de Barrouze, rue des Templiers, rue des Nobles, rue de la Martille, place Tyssandier d'Escous, chemin de la Peyrade, rue du Château, rue du Presbytère, rue Charbonille et rue Notre-Dame.

En matière de stationnement :

- il est interdit rue et place de Barrouze du mercredi 6 mai 2026 à 20h00 jusqu'au samedi 9 mai 2026 à 20h00 ;
- il est interdit rue du Couvent du jeudi 7 mai 2026 à 12h00 jusqu'au samedi 9 mai 2026 à 20h00 ;
- il est interdit, sur les autres voies concernées (rue des Templiers, rue des Nobles, rue de la Martille, place Tyssandier d'Escous, chemin de la Peyrade, rue du Château, rue du Presbytère, rue Charbonille, rue Notre-Dame), du mercredi 6 mai 2026 à 20h00 jusqu'au samedi 9 mai 2026 à 20h00, sauf accès maintenu pour certains parkings réservés.

Par ailleurs, le samedi 9 mai 2026 de 9h00 à 12h00, la circulation est réglementée sur la route communale des Bessades, avec un sens de circulation imposé et une priorité donnée aux concurrents.

Enfin, des restrictions de circulation sont également mises en place du vendredi 8 mai 2026 à 7h00 jusqu'au samedi 9 mai 2026 à 16h00 sur certains axes départementaux, avec mise en place de signaleurs aux intersections, notamment sur la RD 680 (cité Malprangère) et la RD 22 (sortie du chemin pédestre de Jarrige et carrefour de la Rocade).

Les élus tiennent à exprimer leur compréhension face aux désagréments occasionnés pour les riverains durant ce week-end et les remercient pour leur patience et leur contribution au bon déroulement de cette manifestation d'envergure pour la commune.

Ces mesures ont pour objectif d'assurer la sécurité des participants et des usagers, ainsi que le bon déroulement de la manifestation.

7) Tarifs des locations de salle et du matériel communal

	Location /jour			Caution	Option ménage
	Associations de Salers	Habitant de Salers	Extérieur (associations ou particuliers)		
Salle des associations	Gratuit	Gratuit	Gratuit	400€	100€
Salle du camping	Gratuit	150€	200€	400€	100€
Salle des fêtes *	Gratuit	200€	300€	800 €	200€

*avec supplément de 50€ en hiver pour le chauffage

	Location /jour			Caution
	Associations de Salers	Habitant de Salers	Extérieur (associations ou particuliers)	
Chapiteau 8 x 5	Gratuit	50€	100€	1000€
Praticables	Gratuit			
Tables	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Bancs	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Questions diverses :

1) Stérilisation des chats errants :

Le Conseil municipal a décidé de conventionner avec le cabinet vétérinaire de Mauriac pour la prise en charge des opérations de stérilisation et de castration des chats errants sur le territoire communal.

La gestion des captures est confiée à Madame Stéphanie BORNE. Les élus souhaitent être informés de chaque intervention afin de suivre et maîtriser les dépenses liées à ces opérations.

Par ailleurs, le Conseil municipal rappelle que chaque propriétaire est responsable de ses animaux. Il est expressément demandé de ne pas nourrir les animaux errants. Les élus veilleront au respect de cette règle, afin de prévenir les nuisances (salissures, prolifération, bagarres entre animaux) ainsi que les risques sanitaires.

2) Travaux dans les appartements communaux

Une feuille a été distribuée à l'ensemble des locataires afin de recenser les besoins en travaux au sein des logements et des commerces appartenant à la commune. Cette démarche a pour objectif de prévoir et de planifier les interventions nécessaires, tout en permettant de mutualiser les travaux auprès des artisans, dans un souci d'efficacité et d'optimisation des ressources.

3) Fleurissement de la commune

Le conseil municipal a décidé que le fleurissement de la commune pour cette année sera confié à Mme Alizée HERRMANN, récemment installée en tant que fleuriste dans le village. Cette collaboration vise à valoriser le cadre de vie et à soutenir l'activité locale tout en apportant un nouveau dynamisme au fleurissement communal.

4) Règlement intérieur du camping

Les élus ont validé la création d'un règlement intérieur pour le camping, afin de structurer les services et les obligations des campeurs, tout en définissant un cadre clair pour le personnel communal et facilitant l'exercice de leurs missions.

Le règlement a été approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne prochainement.

Fin de séance : 23 h 16